MENÉ Mag

Le magazine municipal

N°52 : DÉCEMBRE 2026

COLLINÉE | LANGOURLA | LE GOURAY | PLESSALA | SAINT-GILLES DU MENÉ | SAINT-GOUËNO | SAINT-JACUT DU MENÉ |



DOSSIER : STOP AUX INCIVILITÉS !



DU PROGRAMME ÉLECTORAL AU PROJET DE MANDAT : UN CAP POUR 2026-2032



INAUGURATION DE DEUX NOUVEAUX ESPACES À PLESSALA



RETOUR EN IMAGES COMICE AGRICOLE À SAINT-GOUËNO

Sommaire



4
SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL



8
UN CAP POUR 2026-2032
DU PROGRAMME ÉLECTORAL AU PROJET DE MANDAT



10
NOUVELLE GENDARMERIE
UNE NOUVELLE ÉQUIPE ET DE NOUVEAUX LOCAUX



24
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027
HUIT LIEUX D'APPRENTISSAGE SCOLAIRE, UNE MÊME AMBITION POUR NOS ENFANTS



11
DOSSIER
STOP AUX INCIVILITÉS



16
RUBRIQUE VIE ÉCONOMIQUE
NOS ENTREPRENEURS
UNE RICHESSE POUR NOTRE COMMUNE



20
DES CHANTIERS SE SONT ENFIN CONCRÉTISÉS
RUE ANDRÉ GILLES
BIKE PARK DE SAINT-GOUËNO



27
PASS' ENGAGEMENT
LA JEUNESSE AU SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE



21
INAUGURATION
DEUX NOUVEAUX ESPACES AU SEIN DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE PLESSALA



22
RETOUR EN IMAGES
REVIVEZ CES ÉVÈNEMENTS



23
REPAS DU CCAS
DES MOMENTS TOUJOURS AUSSI APPRÉCIÉS.



VOS RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS
CÉRÉMONIES DES VOEUX

Édito

Par Gérard DABOUDET,
Maire de la commune Le Mené

« STOP AUX INCIVILITÉS : *préserver notre qualité de vie, l'affaire de tous* »

Le respect des autres et des règles qui permettent de bien vivre ensemble constitue le socle de toute vie en société. Pourtant, nous devons aujourd'hui faire le constat que certains comportements viennent fragiliser cette tranquillité à laquelle chacun aspire. Dépôts sauvages, nuisances, dégradations ou comportements irrespectueux : ces incivilités, parfois considérées comme anodines par ceux qui les commettent, peuvent empoisonner le quotidien de celles et ceux qui les subissent.

Au Mené, un collectif de citoyens a souhaité alerter les élus sur ces difficultés et témoigner de situations vécues par certains habitants. Je tiens à saluer cette démarche citoyenne. Écouter, prendre en considération les préoccupations exprimées et chercher collectivement des réponses concrètes font partie intégrante de notre responsabilité d'élus.

À la suite de ces échanges, la commune a engagé un travail de concertation avec la gendarmerie afin d'élaborer un plan d'actions. Celui-ci sera prochainement présenté et aura vocation à être enrichi par les propositions des représentants du collectif citoyen. Notre objectif est clair : agir de manière pragmatique, coordonnée et adaptée aux réalités du terrain. Dans le dossier de ce Mag, nous avons décidé de vous présenter d'ores et déjà les grands axes identifiés et les premières propositions d'actions qui vont être adoptées et celles qui seront débattues dans les semaines à venir.

Ces difficultés ne sont malheureusement pas propres au Mené. Partout en France, les élus locaux sont confrontés à des comportements qui portent atteinte à la tranquillité publique et à la qualité du cadre de vie. L'État a d'ailleurs développé différents dispositifs, comme Protect'Envi, pour accompagner les maires, notamment dans la lutte contre les dépôts sauvages. Des actions sont ainsi engagées ou à l'étude, en tenant compte des moyens humains, financiers et des compétences dont disposent les communes. Car si les maires sont souvent les premiers interlocuteurs des habitants, leurs capacités d'intervention ne sont pas illimitées.

La sécurité et la tranquillité de tous restent néanmoins des priorités pour notre commune. Notre candidature pour accueillir une nouvelle brigade de gendarmerie, ainsi que la réalisation de nouveaux locaux adaptés à ses missions, témoignent de cette volonté de renforcer durablement les moyens consacrés à la sécurité sur notre territoire.

Mais aucune mesure, aucun dispositif, aucune présence supplémentaire ne pourra remplacer l'essentiel : le respect de chacun par chacun. La prévention, la vigilance, le dialogue et la mobilisation collective sont indispensables pour faire reculer les incivilités.

Je souhaite que cette démarche engagée au Mené soit l'occasion de rappeler que notre qualité de vie est un bien commun. La préserver nécessite l'implication de tous : élus, forces de l'ordre, citoyens et acteurs du territoire.

Faire respecter les règles, c'est avant tout protéger notre capacité à bien vivre ensemble. C'est un engagement que nous devons porter collectivement.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Papier issu de forêts gérées durablement

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE

Gratuit
Disponible sur IOS & Android

MENÉ MAG N°52
DÉCEMBRE 2026 - 4 parutions annuelles. Directeur de publication : Gérard DABOUDET - **Conception, infographie, mise en page & crédit photo :** service communication, Pierre-Yves Jouyaux, **commission communication,** Isabelle LE GALL, **Directrice générale des Services** - **Le magazine est imprimé à 3500 exemplaires par l'imprimerie LE MAIRE. Distribution :** Médiapost. *Si vous ne recevez pas ce magazine, contactez-le : 02 96 31 47 17 ou le service communication : sophie.herviault@mene.fr. Cet exemplaire ne peut être vendu.*

Reproduction interdite

M. le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous convient aux cérémonies des voeux.

Conseil municipal

SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 septembre 2026

Étaient présents (31)
Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) :

VIE MUNICIPALE

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE

Monsieur le Maire propose que M. Pascal Chevalier soit désigné correspondant incendie auprès du SDIS.

POINT SUR L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DE LA COMMUNE

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Yves MOY, Maire-adjoint en charge du patrimoine, du foncier et de la gestion locative, présente un état des lieux de l'habitat ainsi que les principaux enjeux liés à l'attractivité résidentielle de la commune. Cette présentation a pour objectif de nourrir une réflexion approfondie au sein de la Commission sur cette thématique essentielle pour l'avenir du territoire.
En introduction, il rappelle que le logement constitue aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble des Français, et plus particulièrement pour les ménages les plus modestes.

Le constat est largement partagé : une demande de logements en constante progression, un secteur du logement social sous tension, une offre locative insuffisante, des niveaux de construction qui ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins… Dans le même temps, l'offre existante ne correspond pas toujours aux attentes et aux besoins des ménages, conduisant notamment à la persistance d'un nombre important de logements vacants. Cette situation contribue à alimenter ce qui est désormais communément qualifié de « crise du logement », parfois décrite comme une « bombe sociale à retardement ». La commune de Le Mené n'échappe pas à ces évolutions et à ces enjeux.

Après avoir dressé, à partir des données de l'INSEE, un portrait de l'habitat sur la commune Le Mené, la présentation s'est articulée autour de trois grands axes d'intervention identifiés comme prioritaires pour renforcer, à terme, l'attractivité résidentielle du territoire :
Développer une offre locative diversifiée, permettant de répondre aux différents besoins qui jalonnent le parcours résidentiel des habitants et de favoriser l'accueil de nouveaux ménages ;
Disposer d'une offre de terrains à bâtir, qu'elle soit publique ou privée, en intégrant les contraintes et les opportunités liées à la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ainsi qu'à la prochaine révision du PLUi-H ;
Agir sur la vacance des logements, afin de remettre progressivement sur le marché des logements aujourd'hui inoccupés et de mieux mobiliser le parc existant.
Les échanges qui ont suivi ont permis de revenir sur plusieurs éléments de constat, notamment l'insuffisance de l'offre de logements, les difficultés liées à un patrimoine bâti parfois vieillissant, ainsi que les contraintes auxquelles la commune doit faire face dans un contexte de raréfaction des ressources financières publiques. Les évolutions réglementaires à venir, notamment la révision du PLUi-H et la nécessité de s'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), constituent également des paramètres importants à prendre en compte dans la réflexion.

À l'issue des échanges, le Conseil municipal a souligné l'importance de disposer d'une véritable stratégie en matière d'attractivité résidentielle, permettant d'identifier et de mobiliser les différents leviers d'action à la disposition de la commune. Le Conseil municipal confirme ainsi la volonté de poursuivre la dynamique déjà engagée et de travailler à la mise en œuvre d'un plan d'actions cohérent et partagé, destiné à répondre aux enjeux identifiés et à renforcer durablement l'attractivité résidentielle de la commune.

ADOPTION D'UNE POLITIQUE COMMUNALE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS ET APPROBATION D'UNE GRILLE INDICATIVE DE DÉTERMINATION DES AMENDES ADMINISTRATIVES

Considérant que les dépôts sauvages de déchets portent atteinte à la salubrité publique, à la sécurité, à l'environnement, au cadre de vie et génèrent des coûts importants pour la collectivité ;
le Conseil municipal décide :
de mettre en œuvre la procédure administrative prévue à l'article L.541-3 du Code de l'environnement afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets sur son territoire, de recourir, en cas de non-respect des mises en demeure adressées par le Maire, les Maires délégués ou par un Adjoint, aux amendes administratives prévues par l'article L.541-3 du code de l'environnement,

• D'approuver la grille du montant des amendes administratives à l'encontre du détenteur des déchets,

NATURE DU DÉPÔT	MONTANT € TTC
DÉPÔT LÉGER *(moins de 2 m³)*	**200 € TTC À 400 € TTC**
DÉPÔT MOYEN *(gravats, mobilier, électroménager)*	**500 € TTC à 1 000 € TTC**
DÉPÔT IMPORTANT *(plus de 5 m³ ou nettoyage conséquent)*	**1 000 € TTC À 2 000 €TTC**
DÉPÔT D'ORIGINE professionnelle ou récidive	**2 000 € TTC à 5 000 €TTC**
Cas présentant une **GRAVITÉ EXCEPTIONNELLE**	**JUSQU'À 15 000 € TTC**

Le montant de l'amende est apprécié notamment au regard de la nature des déchets, du volume abandonné, du coût supporté par la commune, des atteintes à l'environnement ou à la salubrité publique, du caractère intentionnel des faits, de l'éventuelle récidive, de la coopération du responsable et de la remise en état volontaire des lieux. Les amendes seront recouvrées au bénéfice de la commune.

LOTISSEMENTS PLESSALA (BOUTONS D'OR) ET LE GOURAY - (HAMEAU DES LANDES) : VALIDATION AVP ET CHIFFRAGES ESTIMATIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de deux créations de lotissements à Plessala (Les Boutons d'Or) et au Gouray (Le Hameau des Landes), et la délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2026 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à la SELARL Nicolas et Associés.

Il présente au Conseil Municipal la proposition d'avant-projet et les montants estimatifs des travaux correspondants :
Plessala : estimatif travaux de 135 000 € HT (162 000 € TTC) pour 6 lots créés,
Le Gouray : estimatif travaux de 370 000 € HT (444 000 € TTC) pour 19 lots créés.
Le Conseil Municipal décide de valider l'avant-projet des deux projets de lotissements, et les montants estimatifs des travaux correspondants ;
PPI matériels ST 2026 – acquisition microtracteur pour les espaces verts

Après analyse des offres reçues, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise MS Jardiman Lamballe (groupe MS Equipement) pour :
- L'acquisition d'un microtracteur John Deere Type 3039R, pour un montant de 39 252 euros TTC.
- La cession du tracteur John Deere 3320 (7430 heures environ) pour le prix de 6 000 €.

CESSION DE L'ANCIENNE ÉCOLE AU LIEU-DIT LA SAUDE À SAINT-GOUËNO

Considérant le passage en bureau du 3 septembre 2026 validant la vente de l'ancienne école située au lieu-dit La Saude sur la commune de St-Gouëno, composé d'un rez-de-chaussée d'environ 170 m² et d'un appartement T3 à l'étage d'environ 75 m², parcelle 46 297 ZK 127 d'une superficie de 2510 m².
Considérant que les différents diagnostics restent à effectuer.
Considérant la proposition d'achat de M. GAMBIE Kévin et Mme MAUDIEU Noriane au prix de 110000 euros, qui habitent actuellement au 10 La Porte, sur la commune de St Gouëno. Le Conseil Municipal décide de vendre ce bâtiment à M. Gambe Kévin et Noriane Maudieu au prix de 110 000 euros.

SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 octobre 2026

Étaient présents (31).
Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) :

VIE MUNICIPALE

APPROBATION DU PROJET DE MANDAT VALANT PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2026-2032

Le Maire propose que 6 mois après son installation, l'équipe municipale formalise son projet de mandat afin de transformer le programme électoral en une feuille de route opérationnelle, lisible et partagée. Ce projet de mandat s'articule autour d'une vision globale pour le territoire communal et intègre la spécificité des 7 communes déléguées. Il a fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des élus municipaux lors du tour des communes réalisé le 12 septembre dernier, permettant de présenter, de croiser et de valider les ambitions de chaque commune déléguée et celles communes à toutes. Kevin Sagory, Adjoint aux finances précise que cette démarche se traduit par la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032, qui établit une hiérarchisation et une temporalité réalistes pour la mise en œuvre des projets.
Il est souligné que cette feuille de route se veut claire, partagée et supportable :

• Sur le plan de l'ingénierie : en tenant compte des capacités techniques et de pilotage des services de la collectivité.

• Sur le plan financier : en veillant à la soutenabilité budgétaire de la trajectoire d'investissement sur toute la durée du mandat, sans compromettre les équilibres de la section de fonctionnement.

Ce document programmatique n'a pas vocation à être figé : il pourra faire l'objet d'ajustements annuels lors des votes budgétaires pour s'adapter aux contraintes financières nouvelles, aux imprévus ou aux opportunités qui se présenteront. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

• VALIDER le projet de mandat 2026-2032 ;
• APPROUVER le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026-2032 tel qu'il a été présenté ;
• AUTORISER l'exécutif à décliner les actions opérationnelles et à solliciter les cofinancements et subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Europe, etc.) ;
• DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au fur et à mesure dans les budgets primitifs et les décisions modificatives à venir.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE «EAU» À LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE AU 1ER JANVIER 2027

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a approuvé le principe du transfert à Loudéac Communauté Bretagne Centre de la compétence « Eau », telle que prévue à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, et son intégration parmi les compétences facultatives de la communauté à compter du 1er janvier 2027 ;
CONSIDÉRANT que cette compétence comprend les missions relevant du service public d'eau potable définies aux articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, ainsi que les missions qui leur sont directement rattachées ;
CONSIDÉRANT que la prise d'effet du transfert est fixée au 1er janvier 2027 et qu'elle emporte modification correspondante des statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre afin d'y intégrer la compétence « Eau » parmi ses compétences facultatives ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer par délibérations concordantes sur le transfert proposé, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire ;
ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire ;
AU VU des éléments de présentation annexés à la présente délibération.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

1. APPROUVER le transfert à Loudéac Communauté Bretagne Centre, à compter du 1er janvier 2027, de la compétence facultative « Eau », telle que prévue à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

2. PRÉCISER que cette compétence comprend les missions relevant du service public d'eau potable telles que définies aux articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, ainsi que les missions qui leur sont directement rattachées ;

3. APPROUVER la prise d'effet de ce transfert au 1er janvier 2027 ;

4. APPROUVER en conséquence, la modification des statuts de Loudéac Communauté Bretagne Centre afin d'y intégrer, parmi les compétences facultatives à compter du 1er janvier 2027, la compétence suivante : « Eau, dans les conditions prévues par les articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales » ;

5. AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à accom-

plir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la transmettre à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ;

6. PRÉCISER qu'une copie de la présente délibération sera adressée au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

FINANCES

CABINET DENTAIRE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le 15 janvier dernier, le Conseil municipal avait décidé de construire des locaux dédiés en vue de pouvoir accueillir 2 chirurgiens-dentistes. A cet effet, il soumet à l'approbation du Conseil Municipal :
- le plan de financement de cette opération ainsi que la demande d'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2027.

DÉPENSES		RECETTES	
Poste	**Montant (€ HT)**	**Financeur**	**Montant (€)**
Travaux	445 000€	DETR/DSIL sollicitée	145 500€
Prestations intellectuelles	**40 000€**	**LOYERS SUR 5 ANS**	**66 000€**
-	-	Autofinancement	273 500€
TOTAL	**485 000€**	**TOTAL**	**485 000€**

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé et donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter l'aide au titre de la DETR/DSIL auprès du préfet des Côtes d'Armor.

VERSEMENT INDEMNITÉ PERTE DE CULTURE

Monsieur André Chérel soumet à l'approbation du Conseil la proposition d'indemnisation d'un montant de 430 € pour la perte de culture subie par M. et Mme Briend lors des travaux de passage des canalisations du réseaux d'eaux usées.
Le Conseil Municipal donne son accord.

BUDGET STATIONS-SERVICES DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Kévin SAGORY, adjoint aux finances, propose de modifier le budget STATIONS-SERVICES afin de prendre en compte l'évolution des tarifs des carburants. Il présente la décision modificative n°1 :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60221	-	299 650 €	-	-
R-707	-	-	-	**299 650 €**
Sous-total	-	299 650 €	-	299 650 €
TOTAL	**299 650 €**		**299 650 €**	

Le Conseil municipal est invité à donner son accord.

BUDGET LOT DES BOUTONS D'OR : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Kévin SAGORY, adjoint aux finances, propose de modifier le budget LOT DES BOUTONS D'OR afin de prévoir des crédits supplémentaires pour engager le marché à venir de viabilisation pour : 121 040 €. Il présente la Décision Modificative n°1 :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605		135 000 €		
R-71355				**135 000 €**
Sous-total		135 000 €		135 000 €
INVESTISSEMENT				
D-3555		135 000 €		
R-168742				**135 000 €**
Sous-total		15 000 €		15 000 €
Total	**270 000 €**		**270 000 €**	

Le Conseil municipal donne son accord.

BUDGET LOT LE HAMEAU DES LANDES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Kévin SAGORY, adjoint aux finances, propose de modifier le budget LOT LE HAMEAU DES LANDES afin de prévoir des crédits supplémentaires pour :
- Engager le marché à venir de viabilisation pour : 370 000 €
- Engager l'avenant à venir pour la mission de maîtrise d'œuvre pour 14 400 €

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015	50 000 €	-		
D-6045	-	**14 400 €**		
D-605		370 000 €		
R-71355				**334 400 €**
Sous-total	50 000 €	384 400 €		334 400 €
INVESTISSEMENT				
D-3555		334 400 €		
R-168742				**334 400 €**
Sous-total		334 400 €		334 400 €
TOTAL	**668 800 €**		**668 800 €**	

Le Conseil municipal donne son accord.

SUBVENTION : PAROISSE DE COLLINÉE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande d'indemnité dite de gardiennage des églises communales adressée par le trésorier de la Paroisse de Collinée qui s'élève à 2000 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

ESPACES PUBLICS & AMENAGEMENT

Vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs communaux – attribution du marché de prestation de service
Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint en charge des Espaces Publics et Aménagement, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de vérifier périodiquement les aires de jeux, équipements sportifs extérieurs et équipements sportifs intérieurs communaux.
Une consultation été lancée au mois de septembre auprès d'entreprises spécialistes de ce type de contrôle. Ce marché de prestation de service sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois (pour une durée maximale de quatre ans). ***Résultat de consultation disponible sur le site internet de la commune.***
Le Conseil Municipal décide de :
- retenir l'offre moins-disante de la société CBR Contrôle (Geneston), pour un montant total annuel de 2 620 € HT (3 144 € TTC) ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

PATRIMOINE BÂTI

OPÉRATION BRIGADE DE GENDARMERIE : GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE ANDRÉ GILLES - FONÇAGE

Monsieur Yvon PERRIN, adjoint aux travaux patrimoine bâti, explique au conseil municipal que la problématique de la gestion des eaux pluviales (EP) de la rue André Gilles a été vue lors d'une réunion de chantier « brigade de gendarmerie ». A l'issue de la réalisation des travaux d'EP, il a été démontré que leur évacuation en gravitaire dans le fossé existant vers le réseau opposé était finalement infaisable. Les réseaux existants et l'accessibilité PM. n'ont pas permis de construire la brigade de gendarmerie à une altimétrie supérieure.

La solution du rejet vers l'arrière du terrain n'a pas été retenue pour les raisons suivantes :
· La topographie
· L'impossibilité de passer du réseau EP sous les fondations des murets de clôture (sections très importantes)
· Rejet des EP sur une parcelle privée non autorisée.

Il a été envisagé de créer un réseau EP sous voirie par fonçage pour un rejet dans le fossé opposé (2 passages de Ø200 mm).
Des travaux de reprofilage des fossés et des interventions sur des ouvrages existants sont aussi envisagés.
Il est proposé au conseil municipal de :
- valider l'offre d'Armor Forage pour un montant de 13 550.00 € HT soit de 16 260.00 € TTC ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

OPÉRATION BRIGADE DE GENDARMERIE : GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE ANDRÉ GILLES – REPROFILAGE DU FOSSÉ ET TRAVAUX SUR OUVRAGES EXISTANTS

Monsieur Yvon PERRIN, adjoint aux travaux patrimoine bâti, explique au conseil municipal que la problématique de la gestion des eaux pluviales (EP) de la rue André Gilles sera en grande partie traitée par la réalisation des fonçages (2 passages de Ø200 mm). Pour permettre une évacuation optimale des eaux pluviales, un reprofilage du fossé et des interventions sur des ouvrages existants (reprise du busage et réfection des regards existants) seraient nécessaires. Le conseil municipal décide de :
- valider l'offre de MCTP pour un montant de 2 780.00 € HT soit de 3 336.00 € TTC ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

CONSTRUCTION D'UN CABINET DENTAIRE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux travaux patrimoine bâti, rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un cabinet dentaire au Gouray. Il rappelle également la délibération en date du 15 janvier 2026 autorisant le lancement de cette opération. Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation. Voir rapport d'analyse en annexe.
Le Conseil Municipal décide de :
· retenir les offres suivantes (base ou Prestations supplémentaires éventuelles/ PSE et SA) et de procéder à l'attribution des lots aux entreprises suivantes
· surseoir au choix pour les lots 11 et 13. Ces derniers seront proposés au prochain CM le 12 novembre 2026. ***Résultat des lots et entreprises disponible sur le site internet de la commune.***
· Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

EDUCATION

DEMANDE DE PARTICIPATION : SÉJOUR D'INTÉGRATION DES 6ÈME

Sur proposition de la commission éducation, Madame Isabelle Ermel, Maire-adjointe à l'éducation, propose au Conseil de participer à hauteur de 15 €/élève au séjour d'intégration des 6ème qui aura lieu à Lancieux en octobre 2026. Le Conseil municipal donne son accord.

DISPOSITIF SAVOIR ROULER À VÉLO :

Sur proposition de la commission éducation, Madame Isabelle Ermel, Maire-adjointe à l'éducation, soumet le principe de proposer aux directeurs des 4 écoles de la commune du Mené, de participer au dispositif savoir rouler à vélo mis en place par LCBC. Il s'agit de permettre aux élèves de CM2 scolarisés sur la commune de suivre un cycle de 6 séances de 2h, à l'issue duquel les élèves obtiendront une attestation de « savoir rouler à vélo ». Le transport est pris en charge par LCBC et le coût pédagogique est de 30 € par élève, pour un montant prévisionnel total pour l'ensemble des élèves de CM2 du Mené évalué à 2280 €.
Le Conseil municipal donne son accord.

RECONDUCTION DES CME ET AMJ :

Sur proposition de la commission éducation, Madame Isabelle Ermel, Maire-adjointe à l'éducation, soumet au Conseil la décision de reconduire le Conseil Municipal des Enfants et l'Assemblée Municipale des Jeunes pour les deux prochaines années. Les deux instances seraient mises en place pour la période de décembre 2026 à décembre 2028. Le Conseil municipal donne son accord.

ENTENTE INTERCOMMUNALE DES ALSH :

Sur proposition de Madame Isabelle Ermel, Maire-adjointe à l'éducation, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la nomination de Marie-Hélène Gannat et Isabelle Ermel, en tant qu'élues référentes à l'entente intercommunale des ALSH pour représenter la commune du Mené. Le Conseil municipal donne son accord.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ALSH ÉTÉ :

Sur proposition de la commission éducation, Madame Isabelle Ermel, Maire-adjointe à l'éducation, soumet au Conseil d'apporter une modification au règlement Intérieur des ALSH, concernant la partie inscription été. Elle précise que des stages de réussite sont proposés en fin de vacances estivales par les enseignants, le matin. Les inscriptions ALSH été se font obligatoirement à la journée, les enfants concernés par ces stages de remise à niveau ne peuvent donc pas s'inscrire à l'ALSH les après-midis. La commission éducation propose de modifier les inscriptions ALSH été à la ½ journée pour les familles dont les enfants participent aux stages de réussite, et d'appliquer la tarification associée soit ½ journée avec repas. Le Conseil municipal donne son accord.

DISPOSITIF MISSION ARGENT DE POCHE :

Sur proposition de Madame Isabelle Ermel, maire-adjointe à l'éducation, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la reconduction du dispositif mission argent de poche, qui a eu un fort succès cette année, avec un total de 115 missions réalisées sur les 120 proposées. Le Conseil municipal donne son accord pour renouveler le dispositif avec 120 missions en 2027.

RECONDUCTION DU DISPOSITIF PETIT DÉJEUNER DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU MENÉ

Madame Isabelle Ermel, Maire-Adjointe à l'éducation, soumet à l'approbation du Conseil le renouvellement pour l'année scolaire 2026/2027 de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » qui lie la commune au Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse. Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. En contrepartie de son engagement à assurer la distribution des denrées, la commune perçoit une aide financière égale aux frais engagés. Le Conseil municipal donne son accord.

DU PROGRAMME ÉLECTORAL AU PROJET DE MANDAT

UN CAP POUR 2026-2032.



Les engagements pris lors des élections municipales se concrétisent désormais dans une feuille de route partagée. Après un travail collectif mené avec l'ensemble des élus et un tour des sept communes déléguées, le projet de mandat fixe désormais les grandes priorités de la commune pour les prochaines années.

Un projet construit à l'échelle de toute la commune

Notre commune nouvelle est riche de l'identité et des spécificités de ses sept communes déléguées. Pour construire un projet de mandat qui tienne compte de cette diversité tout en portant une ambition commune, les élus municipaux sont allés à la rencontre des réalités et des projets de chaque commune.
Le 12 septembre dernier, ils ont ainsi consacré une journée à un tour des communes déléguées.
Ce temps de travail a permis de présenter les projets envisagés, d'échanger sur les besoins et les priorités de chaque commune déléguée et de mettre en perspective les projets qui peuvent bénéficier à l'ensemble de la commune.

« Écouter, partager, prioriser : c'est cette démarche collective qui permet aujourd'hui de transformer les engagements en une véritable feuille de route. »

Des projets, mais aussi un calendrier

Pour donner une traduction concrète au projet de mandat, la commune s'appuie sur un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2026-2032.

Son objectif est simple : programmer les investissements dans le temps et définir des priorités réalistes. Tous les projets ne peuvent pas être réalisés simultanément. Le PPI permet donc de construire un calendrier cohérent, en tenant compte de l'importance des projets, des capacités de la collectivité et des moyens financiers disponibles.

Une ambition maîtrisée

Porter des projets pour le territoire, c'est aussi veiller à ce que leur réalisation soit compatible avec les moyens de la commune.
La programmation prend ainsi en compte les capacités techniques et humaines des services municipaux, afin de pouvoir conduire les projets dans de bonnes conditions. Elle intègre également les contraintes financières pour préserver, dans la durée, les équilibres budgétaires de la collectivité.
L'ambition est donc de faire avancer les projets sans promettre l'impossible : **un cap clair, mais une programmation réaliste.**

Une feuille de route qui évoluera avec le territoire

Le projet de mandat fixe un cap pour la période 2026-2032, mais il n'a pas vocation à rester figé. Chaque année, à l'occasion de la préparation du budget, la programmation pourra être réexaminée et ajustée.

De nouvelles contraintes financières, des imprévus, l'évolution des besoins des habitants ou, au contraire, de nouvelles opportunités pourront conduire à modifier le calendrier de certains projets.

"Le projet de mandat est donc à la fois une ambition et un engagement : celui de faire avancer notre commune, étape après étape, avec une vision partagée de son avenir." assure Gérard DABOUDET















UN SERVICE TECHNIQUE

QUI SE RÉORGANISE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX DÉFIS DU TERRITOIRE

**Cette année, deux piliers du service technique ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée : Michel ROLLAND, responsable du service technique, et Denis BAZIN, responsable de l'équipe bâtiments.
Après plusieurs années d'engagement au service de la commune, leurs départs ont marqué une nouvelle étape pour le service technique, avec une organisation repensée et l'arrivée de nouveaux encadrants.**

UNE ORGANISATION
À LA HAUTEUR DU TERRITOIRE

Au Mené, les missions du service technique sont aussi nombreuses que variées. Pour y répondre, trois centres techniques et une trentaine d'agents œuvrent chaque jour sur l'ensemble du territoire. Et les chiffres donnent la mesure du défi :

• **350 kilomètres de voirie**, *soit environ la distance entre Rennes et Paris*, **250 kilomètres de chemins d'exploitation**, **42 hectares d'espaces verts, 7 cimetières, 6 plans d'eau, 150 logements communaux et 75 bâtiments à entretenir et à gérer, parmi lesquels 7 églises, 7 salles des fêtes, 2 salles multisports et 1 centre culturel** •

Une diversité d'équipements et une étendue qui nécessitent une organisation spécialisée, adaptée à la taille et à la complexité du territoire.
Tout, au Mené, est démultiplié. Les besoins aussi. Pour gagner en efficacité et en proximité, le service technique s'appuie désormais sur plusieurs pôles aux missions clairement identifiées.

DE NOUVEAUX RESPONSABLES
POUR ACCOMPAGNER CETTE ÉVOLUTION



Stéphane RAYMOND



Nicolas HARTMANN

Arrivé il y a un an, **Stéphane RAYMOND** est aujourd'hui responsable du **pôle bâtiments.** Il est accompagné de **Yves STÉPHAN**, qui succède à Denis Bazin à la **tête de l'équipe bâtiments**.
De son côté, **Nicolas HARTMANN** prend la responsabilité du **pôle espaces publics et aménagements.**



Yves STÉPHAN

Cette nouvelle organisation doit permettre de mieux coordonner les interventions, de renforcer l'expertise de chaque équipe et de répondre au quotidien aux nombreux enjeux d'un territoire aussi vaste que celui du Mené.

Une nouvelle dynamique pour un service essentiel au bon fonctionnement de la commune et à la qualité de vie de ses habitants.



UNE NOUVELLE ÉQUIPE ET DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA GENDARMERIE DU MENÉ

Depuis le 1er septembre 2026, l'adjudant-chef Sylvain GUICHARD a pris le commandement de la brigade de gendarmerie de Collinée, succédant au major Valérie CHAPELAIN, promue à ce grade. La commune lui souhaite la bienvenue et remercie chaleureusement le major CHAPELAIN pour son engagement et le travail accompli au service de la population.

Âgé de 41 ans et originaire de l'Yonne, Sylvain GUICHARD a choisi la gendarmerie dès l'âge de 18 ans. Après une première expérience au sein de l'escadron de Saint-Malo, il a exercé pendant seize années à la brigade de Broons. Promu adjudant-chef en avril dernier, il prend aujourd'hui la responsabilité de la brigade du Mené, avec une bonne connaissance de la Bretagne et de ses territoires.

Il tient à préciser que la brigade intervient sur un secteur qui dépasse les limites de la commune du Mené. Elle fonctionne au sein d'une communauté de brigades (COB), en lien étroit avec les brigades de Merdrignac et de Plémet. Cette organisation permet de mutualiser les moyens et les compétences pour assurer une présence coordonnée et une réponse adaptée aux besoins de la population sur l'ensemble de ce territoire. L'équipe a par ailleurs connu plusieurs évolutions récentes, avec quatre nouvelles arrivées.

Des missions judiciaires au cœur du quotidien des gendarmes

Le travail de la gendarmerie est parfois méconnu du grand public. Si les contrôles routiers et les patrouilles constituent les missions les plus visibles, ils ne représentent qu'une faible part de l'activité des militaires.

Environ 90 % de leur temps de travail est consacré aux missions de police judiciaire et aux enquêtes : recueil des plaintes, auditions des victimes et des témoins, recherches d'indices, investigations, identification des auteurs d'infractions et suivi des procédures judiciaires. Ces missions concernent des situations très diverses : atteintes aux personnes et aux biens, violences intrafamiliales, cambriolages, escroqueries, infractions routières ou encore atteintes aux personnes vulnérables. Les quelque 10 % restants sont notamment consacrés aux contrôles, à la surveillance du territoire, à la sécurité routière et aux actions de prévention.

Derrière chaque enquête, il y a un travail souvent discret et de longue haleine, avec un objectif essentiel : protéger les victimes, rechercher les auteurs d'infractions et contribuer à la sécurité de tous. La prévention reste également une priorité pour le nouveau responsable. Sensibilisation dans les écoles et les collèges, échanges avec les habitants et vigilance face aux comportements inhabituels font partie des actions auxquelles il souhaite accorder une attention particulière. Il rappelle notamment l'importance de ne pas hésiter à signaler à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17.

Des locaux neufs pour de meilleures conditions d'accueil

Cette nouvelle prise de commandement s'accompagne d'une autre évolution importante pour le service de proximité : l'installation de la brigade dans ses nouveaux locaux, achevés par la commune. Après plusieurs mois d'installation provisoire dans les locaux de la mairie, à La Croix-Jeanne-Even, les gendarmes ont emménagé, depuis le 5 octobre, dans leur nouveau bâtiment situé au 17, rue André-Gilles, à Collinée, à proximité du gymnase Michel-REBOUX et du collège.

Ces nouveaux espaces ont été conçus pour répondre aux besoins quotidiens des militaires et améliorer les conditions d'accueil du public. Ils comprennent notamment des bureaux sécurisés, une salle spécifiquement dédiée au recueil des plaintes, une salle d'attente, un parking réservé ainsi qu'une chambre de sûreté. La réalisation de cet équipement traduit la volonté de la commune de maintenir des services publics de proximité et de contribuer aux bonnes conditions d'exercice des missions de la gendarmerie sur le territoire.

À travers l'arrivée de l'adjudant-chef Sylvain GUICHARD et l'ouverture de ces nouveaux locaux, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre pour la brigade du Mené.

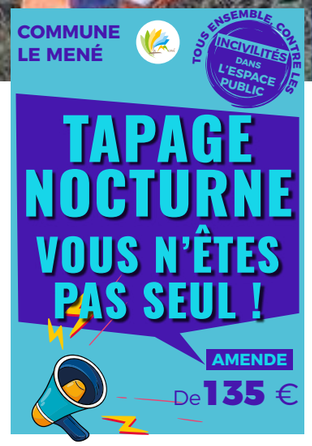
La municipalité souhaite à l'ensemble des militaires une bonne installation et pleine réussite dans leurs missions au service de la sécurité et de la tranquillité de tous les habitants.

STOP AUX INCIVILITÉS !

AUJOURD'HUI, BIEN VIVRE ENSEMBLE AU MENÉ, CELA IMPOSE À CHACUN D'ENTRE NOUS DE FAIRE UN EFFORT. ÉVITER L'INDIVIDUALISME, RESPECTER LE MODE DE VIE DE CHACUN… COMME LE DIT L'ADAGE, « LA LIBERTÉ DES UNS S'ARRÊTE OÙ COMMENCE CELLE DES AUTRES » !

BIEN VIVRE ENSEMBLE, C'EST COMPRENDRE QUE L'ON VIT EN COMMUNAUTÉ, MAIS C'EST ÉGALEMENT, ET AVANT TOUT, RESPECTER LES USAGES QUE CELA IMPLIQUE.







Nous déplorons une détérioration du bien vivre ensemble avec trop d'incivilités :

déchets jetés par terre, dépôts sauvages, stationnements gênants, vitesses excessives subies, nuisances sonores voire tapages nocturnes, consommation d'alcool sur l'espace public…

qui excèdent ceux qui les subissent au quotidien. Autant de « libertés » que l'on s'octroie sans penser aux conséquences.

Pour en finir avec les incivilités, rappelons-nous que dehors…

c'est aussi chez nous !

Incivilités : TOUS CONCERNÉS

CES PETITES INFRACTIONS DU QUOTIDIEN PEUVENT NOUS COÛTER CHER. POUR VOUS AIDER À ADOPTER LES BONS RÉFLEXES, VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR LES ÉVITER.

FAIRE DU BRUIT



CE QUE VOUS RISQUEZ

En matière de nuisances sonores, la loi est claire : jusqu'à 450 € d'amende ainsi que la confiscation de l'objet à l'origine de la nuisance.

LA SOLUTION

Mettez-vous à la place de vos voisins, modérez le son de votre télévision ou de votre chaîne Hi-Fi. Concernant les travaux de bricolage ou de jardinage, respectez les horaires, à savoir : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h - le dimanche et jours fériés de 10h à 12h**

PROMENER SON CHIEN SANS LAISSE ET NE PAS RAMASSER SES DÉJECTIONS



CE QUE VOUS RISQUEZ

Toujours selon le Règlement Sanitaire Départemental, vous vous exposez à une contravention pouvant atteindre **450 €.**

LA SOLUTION

Même « gentils », vos animaux domestiques peuvent effrayer, pour le moins, un passant ou un enfant…

Tenez-les en laisse ! Pour leur accorder un moment de totale liberté, privilégiez les zones sans habitation et rattachez-les en présence d'autres promeneurs.

Utilisez les sachets pour les déjections mis à votre disposition **un peu partout sur la commune** ou sortez avec vos propres sachets dans la poche.

SE STATIONNER DE FAÇON ANARCHIQUE



CE QUE VOUS RISQUEZ

La contravention dépendra de la nuisance. **De 35 €** pour une amende de classe 2 à **135 €** pour une amende de classe 4 (place réservée aux personnes handicapées, passage piétons, trottoir),

LA SOLUTION

Garez-vous correctement ! Ne vous garez pas sur une place réservée aux personnes handicapées sauf si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité… En un mot, respectez le code de la route et faites preuve de bon sens.

DÉPÔTS SAUVAGES

LA GUERRE EST DÉCLARÉE

Un fléau national qui appelle une réponse locale. À compter du 2 janvier, les auteurs de dépôts sauvages sur la commune du Mené s'exposent à une verbalisation.
Les dépôts sauvages de déchets constituent aujourd'hui un véritable fléau à l'échelle nationale. Chaque année, la France produit plus de 340 millions de tonnes de déchets et près de 36 000 dépôts sauvages sont recensés sur le territoire.

Abandonnés dans la nature, au bord des routes, sur des chemins ou sur des espaces publics, ces déchets portent atteinte à notre environnement, dégradent le cadre de vie et peuvent également représenter des risques pour la santé publique et la sécurité. Face à ce phénomène, l'État a développé un nouvel outil pour accompagner les collectivités dans leurs démarches : Stop Dépôt sauvage – Protect'Envi.

Le 10 septembre dernier, le Conseil a décidé de mettre en place cette procédure administrative qui va lui permettre d'agir en sécurisant son action.



TARIFICATION DES AMENDES

*Votée au conseil municipal du **10 septembre 2026***

NATURE DU DÉPÔT

• **DÉPÔT LÉGER** *(moins de 2 m³)* •
De 200 € TTC à 400 € TTC

• **DÉPÔT MOYEN** *(entre 2 et 5m³ · gravats, mobilier, électroménager)* •
De 500 € TTC à 1 000 € TTC

• **DÉPÔT IMPORTANT** • *(plus de 5 m³ ou nettoyage conséquent)* •
De 1 000 € TTC à 2 000 € TTC

• **DÉPÔT D'ORIGINE PROFESSIONNELLE** *ou* **RÉCIDIVE** •
De 2 000 € TTC à 5 000 € TTC

• *Cas présentant une* **GRAVITÉ EXCEPTIONNELLE** •
Jusqu'à 15 000 € TTC

BIEN VIVRE ENTRE VOISINS !



Entretenir de bonnes relations avec votre voisinage a de nombreux effets positifs. D'abord, un quartier où il est agréable de vivre et aussi un sentiment de sécurité accru. Suivez 5 règles de base pour bien vivre entre voisins.

1 SE PRÉSENTER

Que ce soit vous le p'tit nouveau dans le quartier ou qu'on emménage à côté de chez vous, il est nécessaire d'aller vous présenter. Un petit rituel qui permet de briser la glace.

2 SALUER VOS VOISINS

Quand vous vous croisez, saluez votre voisin. Un voisin avec qui vous aurez instauré un minimum de dialogue sera toujours plus enclin à vous écouter lorsque vous aurez des demandes à lui formuler.

3 SUIVRE LES RÈGLES

Pour ne pas entacher votre bonne entente, faites preuve de bon sens et mettez vous à la place de vos voisins ! Respectez les espaces de stationnement, ne laissez pas vos ordures sur les paliers, dans les halls ou le trottoir. Faites en sorte que vos animaux de compagnie respectent le confort de tous. Bref, prenez soin d'être compréhensif et attentionné.

4 CONTRÔLER VOS BRUITS

Ne passez pas la tondeuse au petit matin, ne faites pas de rénovation bruyante sans les avertir, etc. Il est également de bon ton de prévenir vos voisins si vous programmez une fête. Ils se sentiront moins dérangés.

5 OFFRIR VOTRE AIDE

Chacun peut, à un moment, en avoir besoin. Soyez à l'affût des possibilités de donner un coup de pouce. Proposez de prêter votre tondeuse, de faire du covoiturage, de ramasser le courrier durant les vacances…



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

AGIR ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE AU MENÉ

Réunion de coordination avec la gendarmerie

Respect des espaces publics, nuisances sonores, dépôts de déchets, vitesse excessive… Les petits gestes du quotidien ont parfois de grandes conséquences sur la vie collective. Face aux préoccupations exprimées par certains habitants, la commune du Mené engage une réflexion avec la gendarmerie pour renforcer la tranquillité publique, prévenir les incivilités et favoriser le bien vivre ensemble.

ÉCOUTER, COMPRENDRE ET AGIR

La tranquillité publique est une préoccupation légitime. Lors des rencontres avec des habitants en septembre et en octobre dernier, plusieurs difficultés du quotidien ont été évoquées : **déchets abandonnés, bruits excessifs, stationnement gênant, comportements dangereux sur la route ou encore dégradations de biens publics.**
Ces échanges témoignent d'une attente forte : pouvoir signaler une difficulté, être entendu et mieux comprendre les réponses apportées.

Pour autant, il est important de garder une vision mesurée de la situation. Lors d'un temps de travail avec les élus, l'adjudant-chef Sylvain Guichard et le major Thierry Rouault ont rappelé que ces phénomènes existent hélas dans de nombreux territoires. Les statistiques d'activité de la gendarmerie ne font pas apparaître d'augmentation particulière des faits au Mené par rapport aux périodes observées, ni de situation plus marquée que dans d'autres secteurs.

Les gendarmes ont également souligné la diversité de leurs missions, dont une large part est consacrée aux enquêtes judiciaires, notamment aux vols, aux trafics et aux violences intrafamiliales. La réponse aux incivilités doit donc s'organiser de manière complémentaire, en tenant compte de la nature et de la gravité des faits. **L'enjeu n'est pas de stigmatiser des personnes ou des groupes, mais de faire respecter les règles communes et de permettre à chacun de vivre sereinement dans la commune.**

5 axes pour une action collective

À la suite de ces échanges, plusieurs pistes sont étudiées pour construire un plan d'action en faveur de la tranquillité publique.

MIEUX CONNAÎTRE LES SITUATIONS.

1 Recenser les difficultés signalées, leurs lieux et leurs horaires permettra de mieux comprendre les problèmes rencontrés et de prioriser les réponses.



MIEUX COORDONNER LES INTERVENTIONS.

2 Des échanges réguliers entre élus, services municipaux et gendarmerie doivent faciliter le suivi des signalements et la coordination des actions.

PRÉVENIR LES NUISANCES.

3 Selon les besoins, des aménagements pourront être étudiés : amélioration de l'éclairage, dispositifs pour réduire la vitesse ou adaptation de certains espaces publics, étude de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection. La sensibilisation aux règles de vie collective, notamment auprès des jeunes, constitue également un levier important.



Aménagements pour lutter contre les excès de vitesse à Collinée.

APPORTER DES RÉPONSES ADAPTÉES.

4 Selon les situations, la réponse pourra aller du rappel des règles à des mesures administratives ou judiciaires, dans le respect du cadre légal. La réparation des dégradations sera également étudiée lorsque les dispositifs le permettent.



Opération conjointe avec la gendarmerie d'évacuation de carcasses de véhicules abandonnées à Saint Jacut du Mené.

ASSOCIER LES HABITANTS.

5 Une meilleure transmission des informations avec la proposition de mise en place d'une participation citoyenne et une communication régulière sur les démarches engagées doivent contribuer à renforcer le dialogue et la confiance.



Ces pistes seront précisées progressivement, en fonction des besoins constatés, des compétences de chacun et des moyens disponibles. Certaines solutions, comme le recours à la vidéoprotection ou la remise en place d'un service de police municipale, nécessitent notamment des études préalables sur leur pertinence, leur coût et leurs conditions de mise en œuvre.

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE SE CONSTRUIT AU QUOTIDIEN



La tranquillité publique ne repose pas uniquement sur la sanction. Elle se nourrit aussi du dialogue, de la prévention, de l'accès à l'information et de la compréhension des règles communes.

Au Mené, plusieurs initiatives contribuent déjà à cette dynamique : l'accompagnement des enfants et des familles allophones, la Fête ménéenne des cultures, la mise à disposition de salles municipales aux associations cultuelles, la traduction possible du site internet communal en roumain ou encore les cours de français animés par des bénévoles.
Dans cette continuité, la commune travaille avec le laboratoire d'innovation publique à la conception d'une expérimentation appelée « Bureau Bienvenue au Mené ». Destiné à toute personne nouvellement installée ou rencontrant des difficultés dans ses démarches, ce futur point d'accueil pourrait faciliter l'accès aux services publics, aux droits et aux démarches communales, tout en présentant les repères essentiels de la vie locale. Sans compter, le projet ambitieux de l'ODCM "Regards de jeunesse" cofinancé par la Fondation de France pour favoriser le bien vivre ensemble avec une approche culturelle.
Des rencontres avec les acteurs du territoire permettront également de développer le dialogue autour des usages des espaces publics, des déplacements, des déchets et du respect mutuel. Cette démarche se veut ouverte à tous, dans un esprit de responsabilité partagée.



Réunion avec le laboratoire d'innovation publique et des acteurs du territoire dont l'entreprise Kermené pour travailler sur des actions concrètes visant le bien vivre ensemble - Octobre 2026

UNE DÉMARCHE QUI SE CONSTRUIT DANS LA DURÉE

Ce plan d'action, nous l'espérons, doit permettre de rendre les réponses publiques plus lisibles, de mieux orienter les signalements et de renforcer la coopération entre les habitants, la commune et la gendarmerie. Une prochaine rencontre avec les représentants du collectif d'habitants, les gendarmes et les élus est prévue le 14 décembre prochain. Parce que la qualité de vie est l'affaire de tous, chacun peut contribuer à préserver les espaces communs, à respecter la tranquillité de ses voisins et à signaler les difficultés par les voies adaptées. C'est par des réponses proportionnées, le dialogue et la responsabilité de chacun que se construit durablement une commune où il fait bon vivre.

NOS ENTREPRENEURS, UNE RICHESSE POUR NOTRE COMMUNE

C'est avec une grande fierté que nous mettons à l'honneur, dans ce numéro de notre magazine municipal, celles et ceux qui ont fait le choix d'installer leur activité sur notre commune. Artisans, entrepreneurs et acteurs de proximité contribuent, chacun à leur manière, au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire. Derrière chaque entreprise, il y a une passion, un savoir-faire, de l'audace et la volonté de faire vivre un projet.

EBÉNISTE AGENCEUR : UN MÉTIER, DEUX PASSIONNÉS !

Quoi de mieux qu'un ébéniste agenceur pour vous parler de son métier...? Deux ébénistes agenceurs ! Mené Mag est allé à la rencontre de Maxime PRESSE et de Evann DUBOIS, respectivement installés au Gouray et à Plessala. Tous deux vous présentent leur entreprise, la façon dont ils travaillent et leur amour du métier. Métier qui exige une maîtrise technique irréprochable, une parfaite connaissance du bois et de ses propriétés, mais également deux autres compétences qui assurément font la différence quand vous vous adressez à un professionnel : l'écoute active et la créativité. Rassurez-vous, Evann et Maxime vont tout vous dire, vous expliquer de quoi il retourne.

PLESSALA : L'ESPRIT DUBOIS COMME SON NOM L'INDIQUE

« Depuis l'apprentissage, j'ai toujours rêvé de créer mon entreprise. "L'Esprit Dubois" a été lancée en octobre 2025. Je me considère d'abord comme un ébéniste. Après une formation classique en menuiserie, j'ai travaillé plusieurs années en tant que salarié. Mon dernier poste était celui de chef d'équipe dans une menuiserie guingampaise.

Au moment où j'ai acheté ma maison à Plessala, en 2023, j'ai su que j'allais pouvoir m'installer parce qu'elle m'offrait de la place pour y créer un atelier.
Concrètement, mes principales prestations se répartissent en deux catégories : la restauration de meubles anciens et la fabrication de meubles, d'une part ; l'agencement intérieur, d'autre part, avec pose de lambris, création de meubles sur mesure en mélaminé ou en bois massif, tous parfaitement adaptés à la pièce où je les installe.

PHOTOBOOTH ET LOUIS XVI

Voici comment je procède : le client me fait part de ses besoins et de ses envies. Je le conseille, puis je dessine le projet et réalise un plan à l'aide d'un logiciel pour lui montrer ce que ça va donner. J'y joins mon devis. Mes clients sont avant tout des particuliers, mais je travaille aussi pour des professionnels. À titre d'exemple, un organisateur d'évènements m'a récemment demandé de lui concevoir "un photobooth".
C'est une cabine où les invités peuvent librement se prendre en photo. Autre commande, j'ai fabriqué pour un client un meuble-banc surmonté d'un claustra en bois massif, destiné à créer une séparation dans la pièce (voir photo).

La création, c'est vraiment ce que j'aime, mais je prends aussi beaucoup de plaisir dans la restauration. Par exemple, j'ai passé deux jours à refaire les rallonges d'une table Louis XVI. J'ai aussi restauré un secrétaire vandalisé lors d'un cambriolage. Les portes du meuble étaient très esquintées. J'ai pu leur redonner un aspect comparable à celui d'origine grâce à une tête de lit en merisier que j'avais en stock et sur laquelle j'ai prélevé le bois nécessaire ».

ESPRIT DUBOIS
32, la Haie Veillet - Plessala
Tél. 06 47 65 79 81 | www.lesprit-dubois.fr



« Avec le bois on peut tout faire », aime dire Evann Dubois. Sous son portrait, une de ses réalisations : un meuble-banc surmonté d'un claustra en bois massif délimitant l'espace entre entrée et séjour.



Maxime Presse et son apprenti Brizh Bairay posent devant deux meubles en cours de finition.

LE GOURAY : CHOUCHÊNE FAIRE LA DIFFÉRENCE

« Pour moi, l'ébéniste est un créateur qui travaille le bois mais qui compose aussi avec différents matériaux : cuir, tissu, pierre... Je distingue deux aspects dans la conception du mobilier : le design, qui prend en compte la façon dont les gens vont « vivre le meuble », donc son côté pratique, et la forme, c'est-à-dire l'esthétique et le mariage des différents matériaux. L'agenceur, lui, doit partir d'une pièce vide pour meubler l'espace et l'équiper.

Par exemple, pour une cuisine, il va créer l'ensemble du mobilier : placards, plans de travail, étagères, espace repas... Il peut s'inspirer des habitudes du client : comment il cuisine ? Comment il se déplace ? De façon à pouvoir adapter l'agencement en fonction des informations qu'il collecte.

RELATION HUMAINE

J'ai créé Chouchêne en 2018 sous le statut de micro-entreprise. En 2023, après avoir obtenu mon brevet de maîtrise en menuiserie, j'ai véritablement développé mon entreprise et investi 100 000 € dans de nouvelles machines. Mes principales prestations sont la création et la fabrication de mobilier, d'une part, et l'agencement intérieur pour les particuliers et les professionnels, d'autre part.

Il m'arrive aussi de répondre à des commandes d'architectes ou à des appels d'offres de collectivités. C'est d'ailleurs comme ça que j'ai pu réaliser l'aménagement du bar l'Epi'curieux à Saint-Gilles du Mené, pour le compte de la commune.
Mon dernier coup de cœur a été l'agencement complet de la médiathèque de Louannec. J'y ai fabriqué l'intégralité du mobilier (présentoirs, étagères, banquettes...) en créant des « accords arrondis » qui adoucissent les lignes et donnent de l'harmonie à l'ensemble. Un chantier de trois mois.

Ce que j'aime le plus dans ce métier, c'est la relation humaine : écouter les gens, comprendre ce qu'ils veulent, construire le projet avec eux et répondre à leurs attentes en trouvant des solutions, tant sur le plan technique que budgétaire. C'est bien souvent ce qui fait la différence avec un magasin ne proposant qu'un simple catalogue ».

ENTREPRISE CHOUCHÊNE
5, Le Bois Chef d'Âne Le Gouray
Tél. 07 60 76 04 90
www.chouchene.fr

NOS ENTREPRENEURS, UNE RICHESSE POUR NOTRE COMMUNE

COLLINÉE

GWENDAL MÉHEUST : AVEC LUI, VOUS ÊTES BIEN COUVERT



« J'ai apprécié la réactivité de la mairie quand je suis arrivé à Collinée. On m'a aidé à trouver des locaux pour y installer mon atelier, ça doit bientôt se finaliser ».

C'est en 2021, après avoir travaillé 15 ans comme ouvrier couvreur à Dinard, que Gwendal MÉHEUST a créé son entreprise de couverture à Mégrit. *« J'habite Le Mené depuis le mois d'avril. J'emploie un salarié et propose tous les services de couverture : zinguerie, ardoises, étanchéité, ouvertures, pose de Velux, démoussage… 80 % de mon activité concerne la rénovation et la réparation, majoritairement pour des particuliers. J'essaie d'être le plus réactif possible, surtout en cas d'infiltration, quitte à finir plus tôt pour passer chez la personne et protéger sa toiture.*

Pour moi, l'enjeu consiste à trouver le bon compromis entre le budget d'un client et ce que je peux lui proposer. Je prends donc le temps de discuter afin de bien cerner sa demande et éviter des devis inutiles. Ce que je préfère, ce sont les rénovations simples comme réparer un petit toit en zinc, une intervention qui dure deux ou trois jours, sans avoir le stress d'une grosse commande. Mais bien entendu, j'accepte aussi des chantiers plus importants ! ».

MÉHEUST COUVERTURE EIRL
TÉL. 06 99 36 18 79
Internet : meheust-couverture.fr

LANGOURLA

OLIVIER ROUSSEL : POLYVALENCE ET EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE



« J'ai déjà à peu près tout fait dans les métiers du bâtiment : charpente, couverture, électricité, peinture, plomberie, même de la pose de fibre optique. J'ai choisi la plomberie parce que je sais qu'il y a de la demande ».

Installé depuis le 1er juin, Olivier ROUSSEL, 38 ans, affiche déjà une solide expérience et vous propose de multiples services en plomberie. Il peut également prendre en charge l'intégralité d'un chantier de rénovation de cuisine ou de salle de bains, incluant placo, carrelage, faïence et raccordements électriques. *« Mon fournisseur, basé à Saint-Brieuc, peut proposer l'ensemble des équipements, y compris les meubles, et réaliser des simulations 3D ».* Olivier vous propose ainsi une offre clé en main.

Avant de se mettre à son compte, il a travaillé chez GR Énergies, à Merdrignac, entreprise spécialisée dans la plomberie, où il a pu renforcer ses compétences. De plus, il a suivi nombre de formations pour assurer la qualité de ses travaux. Prochaine étape : l'obtention des certifications exigibles pour l'entretien des pompes à chaleur et des systèmes de climatisation. Atout devenu indispensable dans ce métier.

EAU'LIVIER PLOMBERIE EURL
TÉL. 07 86 62 99 61
Internet : eaulivierplomberie.com

LE GOURAY

ANTHONY DELAHAYE : UN MAÇON POUR VOS RÉNOVATIONS



« Je fais principalement de la rénovation : agrandissements, réfection de terrasses… Ce que je préfère, c'est travailler la pierre, par exemple faire une ouverture pour créer une baie, mais je peux tout aussi bien casser des cloisons… ».

À 41 ans, Anthony DELAHAYE qui compte plus de 20 ans d'expérience dans la maçonnerie s'est installé à son compte au printemps dernier. Au départ, il voulait être paysagiste, mais la vie en a décidé autrement… Une chose est sûre, Anthony ne manque pas de travail :

« je collabore avec trois cabinets d'architectes qui me proposent des chantiers ». Intervenant jusqu'à 30 km autour de la commune, l'artisan souhaite recentrer son activité : *« déjà pour moins rouler, il y a du travail ici, pourquoi aller le chercher ailleurs ? La difficulté aujourd'hui, plaisante-t-il, c'est de satisfaire des clients qui aimeraient qu'on intervienne presque du jour au lendemain ! J'exagère, bien sûr, mais parfois… ».*

Rassurez-vous, Anthony aime le contact avec sa clientèle : *« quand vous êtes sympa, les gens sont sympas avec vous. Il faut savoir se poser avec le client pour signer un devis, ça fait partie du métier… ».* Prendre le temps de discuter et de partager un café : sa façon de créer l'indispensable relation de confiance !

AD MAÇONNERIE SARL
TÉL. 06 67 65 55 97

SAINT-JACUT DU MENÉ

EMMANUEL GOUDIN : IL VOUS DÉPANNE SEPT JOURS SUR SEPT



« Je travaille sept jours sur sept. La réactivité, c'est mon point fort ». Emmanuel Goudin, 33 ans, a créé son entreprise de dépannage en plomberie, électricité et chauffage en décembre 2025.

Titulaire d'un bac pro en électrotechnique, il bénéficie déjà d'une longue expérience, puisqu'il a travaillé pendant 14 ans pour l'entreprise GR Énergies, à Merdrignac. De quoi lui assurer une première clientèle au démarrage de son activité.

« J'interviens essentiellement pour de petits travaux : réparation, fuite d'eau, panne de courant, entretien de chaudière, principalement chez des particuliers, dans un rayon de 15 km autour de Saint-Jacut ».

Emmanuel a un principe : faire tout ce qui est en son pouvoir pour que "ça marche" lorsqu'il quitte le logement où il est intervenu. *« Le client fait appel à un professionnel ; je me dois de lui apporter une réponse… C'est ça le dépannage : il y a une logique à suivre. Il faut refaire le circuit pour identifier, par déduction, l'origine du problème… jusqu'à trouver la souris morte sur un câble dénudé, celle qui a fait disjoncter le compteur ! En revanche, on ne peut pas toujours réparer immédiatement. Il me faut alors déterminer quelle pièce commander, sans forcément décider de remplacer l'équipement complet ».*

GOUDIN SARL
TÉL. 06 88 55 04 15

DES CHANTIERS SE SONT ENFIN CONCRÉTISÉS

Sécurisation de la rue André Gilles à Collinée, ouverture du Bike Park de Saint-Gouëno, nouvelle bibliothèque et salle du conseil rénovée à Plessala, éoliennes du Haut de Plessala : La commune a vu aboutir de nombreux projets cette année. Découvrez-les, ainsi que leurs bénéfices concrets pour les habitants.

COLLINÉE
RÉCEPTION DES TRAVAUX DE LA RUE ANDRÉ GILLES

Les travaux d'aménagement de la rue André Gilles ont fait l'objet d'une réception officielle le 24 juin dernier. Confiée à l'entreprise Eurovia, cette opération avait pour objectif de renforcer la sécurité des déplacements et d'améliorer le cadre de vie des riverains.



Les travaux réalisés ont notamment porté sur :

- la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la partie ouest de la voie,
- la rénovation des trottoirs,
- la sécurisation des cheminements piétons et des personnes à mobilité réduite (PM.), du rond-point de la Poste jusqu'aux établissements Kermené,
- la création de nouvelles places de stationnement,
- l'aménagement de plateaux surélevés,
- la réalisation d'une nouvelle couche de roulement sur 1,2 km ;
- la rénovation de la signalisation routière.

Cet aménagement contribue à valoriser cette entrée importante de la commune déléguée de Collinée, tout en améliorant la sécurité et le confort de vie des habitants. Monsieur le Maire souligne que « *le conseil d'école et l'association des parents d'élèves apprécient déjà la pertinence et la qualité des aménagements réalisés.* »

LE MONTANT DES TRAVAUX S'ÉLÈVE À 490 000 € HT

SAINT-GOUËNO
LE BIKE PARK DU MENÉ EST TERMINÉ !



C'est une belle réalisation qui voit le jour sur la commune déléguée de Saint-Gouëno, « le plus grand bike park de Bretagne » selon les dires du constructeur. Avec ses 3 pistes et ses difficultés, les vététistes vont pouvoir lâcher les freins et libérer les watts ! Ce projet est le fruit de la collaboration entre la mairie et l'association Saint-Gouëno VTT. Désormais*, ce bike park vient enrichir l'offre sportive du territoire. Ce projet a pour ambition de proposer un espace dédié à la pratique du VTT, et permet aux passionnés de se retrouver autour de leur discipline favorite.

Un projet rendu possible grâce à des partenaires engagés

D'un coût total de 40 000 €, la réalisation du bike park a bénéficié du soutien financier de plusieurs partenaires. Le programme européen Leader a contribué au financement du projet à hauteur de 27 856 €. La société Soka, qui exploite la carrière de kaolin de Kerrouet, a également apporté son soutien en effectuant un don de 4 000 €. Le Bike Park est désormais une réalité : place au sport, au partage et au plaisir du VTT au Mené !

**Lors de la rédaction de cet article, nous ne disponsons pas de date officielle d'ouverture. Celle-ci dépend des conditions météo.*

PLESSALA
INAUGURATION DE DEUX NOUVEAUX ESPACES AU SEIN DE LA MAIRIE DÉLÉGUÉE

C'est en présence de nombreux élus que Gérard DABOUDET, Maire et Jean-Yves MOY, Maire-délégué de Plessala ont eu le plaisir d'inaugurer le 15 octobre dernier deux espaces récemment réaménagés au sein de la mairie déléguée :

les nouveaux locaux de la bibliothèque, installés dans les anciens locaux de La Poste, ainsi que la salle du conseil communal, qui accueille notamment les cérémonies de mariage.



Ces deux projets répondent à une volonté commune : proposer aux habitants des espaces **plus fonctionnels, agréables et accueillants, adaptés aux usages d'aujourd'hui.**

La nouvelle bibliothèque offre désormais un cadre propice à la lecture, à la découverte et aux échanges. Elle accueille les classes, mais également les lecteurs de tous âges, individuellement ou en famille.





Cette inauguration a été l'occasion de saluer le travail de Dagmar MULLER, animatrice du réseau des bibliothèques du Mené, ainsi que l'engagement précieux de l'ensemble des bénévoles qui, chaque semaine, contribuent à faire vivre ce service et à rendre la lecture accessible à tous.

La salle du conseil communal a, quant à elle, bénéficié d'une rénovation et d'un véritable « embellissement ». Restée dans un décor rétro qui rappelait les années 60, elle retrouve aujourd'hui un cadre plus contemporain, convivial et chaleureux, particulièrement adapté aux cérémonies de mariage et aux réunions du conseil communal.

L'inauguration de ces deux espaces a été l'occasion de découvrir les réalisations, de remercier celles et ceux qui ont contribué à leur aboutissement et de partager un moment convivial autour de ces nouveaux lieux de vie de la mairie déléguée de Plessala.

INAUGURATION DES ÉOLIENNES
DU HAUT DE PLESSALA



Entre la signature des accords avec les propriétaires fonciers et la mise en route du parc éolien, il aura fallu 9 années d'études environnementales, paysagères et acoustiques et de délais relatifs à l'obtention des autorisations pour que ce parc porté par le groupe Neoen puisse voir le jour. Le 5 novembre dernier, le parc du Haut de Plessala a été inauguré en présence de nombreuses personnalités.

Le parc en chiffres :

- **3** éoliennes
- **150 mètres** de hauteur en bout de pale
- **10, 8 MW puissance totale** installée et 28 GWh de production annuelle. Ce qui représente la consommation annuelle équivalente à **11 300 habitants** chauffage inclus.

RETOUR EN IMAGES
REVIVEZ CES ÉVÈNEMENTS

Au fil des semaines, la commune vibre au rythme des rendez-vous qui font toute sa richesse. Du dynamisme du forum des associations, où bénévoles et habitants se sont retrouvés pour partager leurs passions, à l'ambiance conviviale du comice agricole, qui a mis à l'honneur le savoir-faire de nos agriculteurs et le patrimoine rural, sans oublier la chaleur des repas du CCAS, moments de partage et de lien entre générations.

FORUM
DES ASSOCIATIONS



Le vendredi 4 septembre dernier, la commune a accueilli le Forum des associations. Rendez-vous incontournable de la rentrée, il a lieu chaque premier vendredi de septembre et permet aux habitants de trouver l'activité qui rythmera leur année, qu'elle soit sportive, culturelle ou de loisirs.

Vous avez été nombreux à faire le déplacement pour échanger avec les associations. Cette année encore, elles se sont mobilisées aux côtés des services municipaux pour faire de cette journée un moment convivial, propice aux discussions et aux découvertes. Un grand merci aux bénévoles, aux responsables d'associations et aux agents municipaux pour leur engagement, ainsi qu'à tous les visiteurs pour leur présence.

Rendez-vous le premier vendredi de septembre prochain pour une nouvelle édition du Forum !



UNE NOUVELLE ASSOCIATION À DÉCOUVRIR : le twirling bâton

Imaginez un bâton qui tournoie, s'envole dans les airs et retombe comme par magie dans la main d'une jeune danseuse... Bienvenue dans l'univers du twirling bâton ! À mi-chemin entre danse, gymnastique, jonglage et spectacle, cette discipline fait travailler tout le corps : sauts, pirouettes, pas de danse, lancers, moulinets... Le bâton devient vivant et accompagne chaque mouvement en rythme avec la musique.

Le twirling, ce n'est pas seulement apprendre des figures. C'est aussi prendre confiance en soi, oser se lancer, progresser et partager les petits bonheurs comme les grands fous rires. Sans oublier la magie du spectacle : costumes qui brillent, musique, chorégraphies et applaudissements du public !

C'est lors du Forum que le public a pu découvrir cette nouvelle association et échanger avec ses animatrices, pour la toute première fois. Leurs animations et leurs bâtons volants à travers la salle ont créé la surprise !

Accessible à tous, dans une ambiance bienveillante et ludique, l'association propose une pratique en loisirs comme en compétition, et accompagnera vers les concours celles et ceux qui le souhaiteront.. Les entraînements ont lieu au gymnase Michel Reboux de Collinée. Vous pouvez également suivre l'association sur les réseaux sociaux.

Contact : twirlingclublemene@gmail.com.



SAINT-GOUËNO
LE COMICE AGRICOLE

Le comice agricole, un rendez-vous qui fait vivre notre territoire

Le comice agricole qui s'est tenu en septembre dernier à Saint-Gouéno a une nouvelle fois été un beau moment de convivialité, de partage et de mise à l'honneur du monde agricole. Cet événement nous rappelle combien l'agriculture occupe une place essentielle dans notre territoire, tant par son rôle économique que par son attachement à nos paysages, à nos traditions et à notre identité rurale. Nous tenons à saluer l'engagement des agriculteurs, des organisateurs, des bénévoles et de toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Un grand merci à toutes celles et ceux qui font vivre nos campagnes et perpétuent, avec passion, les valeurs de notre territoire.

REPAS DU CCAS
DES MOMENTS TOUJOURS AUSSI APPRÉCIÉS.

Parce que la solidarité et le lien entre les générations sont des valeurs essentielles de notre commune, nous sommes heureux de faire vivre ces moments de partage.



COLLINÉE



LE GOURAY



SAINT-GOUËNO



LANGOURLA



PLESSALA



SAINT-GILLES



SAINT-JACUT

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

HUIT LIEUX D'APPRENTISSAGE SCOLAIRE, UNE MÊME AMBITION POUR NOS ENFANTS

Notre commune nouvelle a la chance de compter huit sites d'apprentissage scolaire, chacun avec son identité, son histoire et son équipe éducative. À travers cette double page, nous souhaitons mettre à l'honneur les femmes et les hommes qui, chaque jour, accompagnent nos enfants dans leurs apprentissages et leur épanouissement.

Enseignants, personnels éducatifs et agents communaux contribuent, chacun à leur manière, à faire de l'école un lieu d'apprentissage, de découverte, de partage et de vie. Leur engagement quotidien est essentiel pour offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour grandir et apprendre. La diversité de nos écoles est une richesse pour notre commune. Elle témoigne de la vitalité de notre territoire et de l'importance que nous accordons à l'éducation, à la proximité et à l'avenir de nos enfants. Nous sommes heureux de vous présenter ces équipes qui font vivre nos écoles au quotidien et que nous remercions sincèrement pour leur investissement auprès des jeunes générations



RPI LE BLÉ EN HERBE
(Langourla / St-Vran)

36 ÉLÈVES

2 CLASSES

Directeur : Olivier BARDOUIL

Équipe éducative : TPS-PS-MS-GS Elsa Correc, CP-CE1 A Pascale Aubry, CP-CE1 B Virginie Jallu, CE2-CM1 Alicia L'Hotelier, Amélie Hanley, CM1-CM2 Camille Allainmat

SITE SCOLAIRE "PIERRE GINESTE"
Collinée

120 ÉLÈVES

7 CLASSES



Directeur : Olivier BARDOUIL

Équipe éducative : TPS-PS-MS Leslie François, Emeline Le Reun MS-GS Claire Hamet CE1 A ; Julie Rouget CE1 B ; Camille Guy CE2 CE2-CM1 Elisa Samzun, Sarah Garnier, Bastien Berruyer CM1-CM2 Elodie Burlot, Anaëlle Le Scanve ATSEM TPS-PS-MS Delphine Carlo, Amandine Calvez



SITE SCOLAIRE « LE CROQUELIEN »
Le Gouray

92 ÉLÈVES

7 CLASSES

Directeur : Olivier BARDOUIL
Équipe éducative : TPS-PS-MS Marie Renault GS Marine Le Bouëdec ; GS-CP Hervé Genty ; CP Rozenn Gauthier CE1 Alicia Demagny ; CE2-CM1 Jeanne Hervé ; CM1-CM2 Alexandra Rault ATSEM Rose-Marie Tardivel, Patricia Bazin

SITE SCOLAIRE « LES ÉCUREUILS
Saint-Jacut du Mené

68 ÉLÈVES

5 CLASSES



Directeur : Olivier BARDOUIL

Équipe éducative : TPS-PS-MS Solène Hamon ;

GS A Laurence Guillou ; GS B Sabrina Pacceu ; CP A Juliette Cléret ; CP B Isabelle Perrotte ATSEM TPS-PS-MS Corinne Lucas ATSEM GS Pauline Tressel, Elodie Lucas



ÉQUIPE HORS CLASSE (TOUS SITES)

Directeur : Olivier Bardouil
équipe éducative : Maîtresse E : Valérie Pédel ; *Psy EN* : Delphine Guillaume-Guérin ; *UPE2A (accueil des élèves et familles allophones)* : Rozenn Ménard-Commault, Stéphanie Mel ; *Coordinateur REP* : Antoine Torre ;
Décharge de direction et pilotage pédagogique : Bastien Berruyer

SITE SCOLAIRE SIMONE DARCEL
Plessala

110 ÉLÈVES

7 CLASSES



Directeur : Samuel BRÉHONNET

Équipe éducative : Astrid Dellepine *TPS - PS* ; Marie-Laure Georgelin *MS* Aurélie Ruello & Laurane Kersuzan *CE1* ; Samuel Bréhonnet *CE2* ; Christopher Richard *CM1* ; Virginie Thouault *CM2*. *ATSEM :* Tiphaine Tréguier *TPS, PS* ; Fanny Thich *MS* Élisa Samzun *CE1, CE2* ;



68 ÉLÈVES

4 CLASSES

ECOLE ARC-EN-CIEL
Saint-Gilles du Mené

Directeur : Samuel BRÉHONNET

Équipe éducative : Cynthia Briand *GS* ; Anaëlle Prioux & Anne Beaupère *CP*

ATSEM : Victoria Tilhos ;

ECOLE DU SACRÉ-CŒUR
Saint-Gouëno

51 ÉLÈVES

3 CLASSES



Établissement privé

Directrice : Gwenaëlle GOURLAOUEN

Équipe éducative : Typhaine Cornier *CP CE1* ; Christelle Goubin *CE2 CM* ; Isabelle Chevé *maternelles* ; Céline Abbé *ASEM*



Établissement privé

39 ÉLÈVES

2 CLASSES

ÉCOLE SAINT-JOSEPH
Langourla

Directeur : M. Frédéric HEUDIARD

Équipe éducative : Céline CHAUVELIER *maternelles CP*, Frédéric HEUDIARD *CE, CM*
ATSEM Manon Hervé





UNE RENTRÉE RÉUSSIE
AU COLLÈGE VASARELY

La rentrée scolaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions malgré les travaux de rénovation qui ont débuté l'été dernier.
Ce sont 165 collégiens qui ont retrouvé le chemin de l'établissement, répartis en 8 classes sur deux niveaux. Élèves comme équipe éducative ont pu s'installer sereinement et aborder cette nouvelle année dans une ambiance chaleureuse et studieuse.
Nous souhaitons à tous, élèves, familles et personnels, une belle année scolaire pleine de réussites !



LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS RÉALISENT DES CARTES POUR L'ASSOCIATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES





Dans le cadre d'une action solidaire menée avec l'association « Les Petits Frères des Pauvres », les enfants du centre de loisirs de Saint-Jacut-du Mené ont confectionné des cartes accompagnées de petits mots chaleureux, destinées à apporter un peu de joie et de réconfort aux personnes âgées isolées. Le jeudi 8 octobre dernier, ces créations ont été remises à Isabelle Mautray, à Plessala, qui s'est chargée de les distribuer sur le territoire du Mené.

UNE JEUNESSE ENGAGÉE
S'INVESTIR AUJOURD'HUI, CONSTRUIRE DEMAIN

PASS'ENGAGEMENT :
Kimberley, un exemple inspirant et pourquoi pas vous demain ?

L'engagement des jeunes est une véritable richesse pour notre commune. À travers le dispositif Pass'Engagement, proposé par le Département, les jeunes peuvent s'investir dans une association, donner de leur temps au service des autres et, en contrepartie de leur engagement, bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser un projet personnel.



c'est dans cette démarche que s'inscrit Kimberley Digaro, 17 ans, dont la candidature a été retenue. Interne au lycée Rosa Parks de Rostrenen, où elle prépare un CAP Petite enfance, elle a découvert le dispositif grâce aux réseaux sociaux.

« J'ai découvert le Pass'Engagement sur les réseaux sociaux et sur internet. Avec ma maman et mon ancienne institutrice, nous nous sommes dit que c'était pour moi.

Je prépare un CAP Petite enfance, donc pour ce projet, je voulais travailler avec les enfants, mais aussi avec leurs parents. J'ai contacté Marie LEGAL, la responsable du pôle services à la population, pour qu'elle m'aide à trouver une association qui pourrait m'accueillir. Elle m'a orientée vers l'association AAPB, « On apprend, on s'amuse, on partage en Bretagne, et ça s'est fait tout naturellement.

Je donne 2h30 de mon temps chaque semaine, les week-ends et pendant les vacances auprès des enfants et de leurs parents. Ma mission, c'est de préparer le grand Carnaval du 31 janvier 2027, à la salle Mosaïque. C'est une grande première ! Avec les enfants, on fait des ateliers pour décorer la salle, et je prépare tous les jeux, individuels ou en groupe, qui animeront la journée. Ce carnaval sera en colllaboration avec l'APE de Collinée / Saint Jacut et financé par l'ODCM.

Le Pass'Engagement va aussi me donner un vrai coup de pouce pour la suite. Je voudrais passer mon permis de conduire et financer mon BAFA. Ce sont deux atouts importants pour mon parcours dans la petite enfance.

Au-delà de l'aide financière, c'est l'occasion de découvrir le monde associatif, d'apprendre de nouvelles choses et de prendre ma place dans la vie de la commune. Je peux dire à d'autres jeunes qu'il faut oser franchir le pas : s'engager, c'est aider les autres, mais c'est aussi grandir soi-même. »

LA JEUNESSE DU MENÉ SUR LE TERRAIN
Elyzio Terra, nouvel élu au conseil communautaire des jeunes





Elyzio, un jeune élu qui fait entendre la voix de la jeunesse ! Être jeune élu, c'est aussi prendre part aux temps forts de la vie de notre territoire ! Récemment élu jeune conseiller communautaire, Elyzio a eu le plaisir de participer aux inaugurations de la halle récréative ainsi que de la nouvelle bibliothèque et de la salle des mariages.

Des moments officiels auquel il a pris part avec fierté, portant son écharpe d'élu. Une belle expérience pour ce jeune représentant de la jeunesse, qui a ainsi pu découvrir les coulisses des cérémonies officielles et mesurer concrètement l'importance de l'engagement des élus au service de tous. Une jolie façon de faire vivre la citoyenneté dès le plus jeune âge et de donner toute sa place à la jeunesse dans la vie de notre territoire !

Vos rendez-vous associatifs

DÉCEMBRE

Dim. 6 • **MARCHÉ DE NOEL** • OGEC •
SAINT GOUËNO *salle des fêtes*

Dim. 6 • **MARCHÉ DE NOEL** •
• Les Fées de Langourla •
LANGOURLA *salle Georges Albert*

Dim. 6 • **MARCHÉ DE NOEL** • APE •
LE GOURAY *salle des fêtes*

Sam. 12 • **SPECTACLE DE NOËL** • APE •
PLESSALA *centre culturel*

Sam. 12 • **TÉLÉTHON** • CLAP •
SAINT-GOUËNO *salle des fêtes*

Sam. 12 • **TRAIL** •
• Fromené Amitié Nature •
SAINT-GILLES

Ven. 18 & Sam. 19 • **SPECTACLE DE NOËL** •
APE Collinée / Saint Jacut •
COLLINÉE *salle Mosaïque*

Dim. 20 • **TOURNOI DE NOËL** •
• Mené Hand •
PLESSALA *salle omnisport*

JANVIER 2027

Dim. 7 • **LOTO** • APE •
PLESSALA *centre culturel*

Dim. 10 • **VOYAGE AUTOUR DU MONDE** •
• AAPB •
SAINT-GILLES *Le Cas*

Sam. 16 & Dim. 17 • **THÉÂTRE** • FCLIE •
PLESSALA *centre culturel*

Mar. 19 • **BELOTE** • CLUB DE L'AMITIÉ •
PLESSALA *centre culturel*

Sam. 23 • **BAL DISCO** •
• ASSOCIATION DES JEUNES •
SAINT-GOUËNO *salle des fêtes*

Dim. 31 • **FÊTE DE CARNAVAL** • AAPB •
COLLINÉE *salle Mosaïque*

FÉVRIER 2027

Sam. 6 • **THÉÂTRE** • AMICALE LAÏQUE •
LE GOURAY *salle des fêtes*

Dim. 7 • **LOTO** • APE •
PLESSALA *centre culturel*

Dim. 7 • **THÉÂTRE** • AMICALE LAÏQUE •
LE GOURAY *salle des fêtes*

Mar. 9 • **CARNAVAL** • EHPAD •
PLESSALA *centre culturel*

Ven. 12 • **THÉÂTRE** • AMICALE LAÏQUE •
LE GOURAY *salle des fêtes*

Sam. 13 • **THÉÂTRE** • AMICALE LAÏQUE •
LE GOURAY *salle des fêtes*

Sam. 13 • **CONCERT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE** •
• EMIM •
COLLINÉE *salle Mosaïque*

Sam. 13 • **SOIRÉE DISCO** • JUDO CLUB •
LANGOURLA *salle Georges Albert*

Sam. 13 • **CONCERT DÉJANTÉ** •
• CLAP GOUÉNOVAIS •
SAINT-GOUËNO *salle des fêtes*

Sam. 13 • **REPAS** • USP •
PLESSALA *centre culturel*

Dim. 14 • **THÉÂTRE** • AMICALE LAÏQUE •
SAINT-GOUËNO *salle des fêtes*

Dim. 14 • **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** • AAPB •
SAINT-GILLES *Le Cas*

Ven. 19 • **BOUM DE L'ÉCOLE** •
• ÉCOLE SACRÉ-CŒUR •
SAINT-GOUËNO *salle des fêtes*

Sam. 20 • **COUSCOUS** • MENÉ FC •
SAINT-GOUËNO *salle d'animation*

Dim. 21 • **THÉÂTRE** •
• CLUB DES AÎNÉS DE ST-GLEN / PENGUILY •
LE GOURAY *salle des fêtes*

MARS 2027

Sam. 6 • **CHOUCROUTE À EMPORTER** •
• CŒURS DU MENÉ •
SAINT-GOUËNO *salle des fêtes*

• Sam 6 & dim 7 • **THÉÂTRE** •
• TROUPE DES PLANCHES SUR MENÉ •
SAINT-JACUT *salle d'animation*

Sam. 13 • **FUNKY PARTY** •
• À L'ASSAUT DES OREILLES •
LE GOURAY *salle des fêtes*

• Sam 13 • **REPAS** •
• SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA ST-HUBERT •
SAINT-JACUT *salle d'animation*

Sam. 13 & Dim. 14 • **THÉÂTRE** •
• AMICALE LAÏQUE •
PLESSALA *centre culturel*

Sam. 13 & Dim. 14 • **THÉÂTRE** •
• TROUPE DES PLANCHES SUR MENÉ •
COLLINÉE *salle Mosaïque*

Ven. 19 & Sam. 20 • **THÉÂTRE** •
• AMICALE LAÏQUE •
PLESSALA *centre culturel*

Dim. 21 • **COMMÉMORATION DU 19 MARS** •
• FNACA •
SAINT-JACUT *salle d'animation*

Sam. 27 • **CHASSE AUX ŒUFS** •
• AMICALE LAÏQUE DE PLESSALA •
SAINT-GILLES *site du Seilla*

Sam. 27 • **GRANDE CHASSE AU TRÉSOR** •
• LES FÉES DE LANGOURLA •
LANGOURLA *Théâtre de verdure*

Lun. 29 • **44e** • **CIRCUIT DU MENÉ** •
• CIRCUIT DU MENÉ •
Communes déléguées Le Mené

Cérémonies des voeux

Chères habitantes,
chers habitants du Mené,

Le Maire de la commune du Mené, les maires délégués et les conseillers municipaux ont le plaisir de vous convier aux cérémonies des vœux, qui se dérouleront dans chacune des communes déléguées selon le calendrier suivant :

COMMUNE LE MENÉ & COMMUNE DÉLÉGUÉE DE COLLINÉE
Jeudi 7 janvier - 19h
Salle Mosaïque

LANGOURLA
Samedi 9 janvier - 19h
Salle des fêtes Georges Albert

ST GILLES DU MENÉ.
Samedi 9 janvier - 15h
Salle des fêtes

LE GOURAY
Dimanche 10 janvier - 11h
Salle des fêtes

PLESSALA
Dimanche 10 janvier - 11h
Centre Culturel

ST GOUËNO
Dimanche 10 janvier - 11h
Salle des fêtes

ST JACUT DU MENÉ
Dimanche 17 janvier - 11h
Salle d'animation

Ces rendez-vous conviviaux seront l'occasion de se retrouver, de revenir sur l'année écoulée et de partager les projets à venir. Chaque cérémonie sera suivie du verre de l'amitié. Nous comptons sur votre présence et espérons vous accueillir nombreux.
Le Maire, les maires délégués et les membres du Conseil municipal.

